

Charleroi, deuxième étape de la tournée « Boycott »

Après un premier rassemblement devant l'Hôtel de Ville de Liège fin 2016, lorsqu'en avril de cette année, la Plate-Forme Boycott Service Communautaire s'est posé la question de la prochaine cible pour sa campagne de terrain, c'est la ville de Charleroi qui a été choisie.

Denis Desbonnet (CSCE)

Charleroi était une étape logique de l'action de la Plate-Forme Boycott Service Communautaire. Histoire d'aller demander des comptes au conseil communal, où trois mois plus tôt, après un « débat » démagogique tenant de la désinformation la plus flagrante, une motion du PTB, largement inspirée de l'Appel au Boycott, avait été rejetée par tous les autres partis, PS en tête – et Ecolo compris (pourtant tous deux signataires du même Appel). (1)

Qui plus est, lors du Conseil suivant de février, le représentant Ecolo avait soumis une motion « alternative » et



Bernadette Schaeck, de l'aDAS, invitée par Paul Magnette à faire part des griefs et revendications de la Plate-forme.

Faut-il respecter la loi en toutes circonstances, même quand celle-ci est profondément antidémocratique et/ou antisociale ?

censément conciliatrice, qui revenait dans les faits à accepter le Service Communautaire (SC), moyennant des « garanties » des plus vagues et sujettes à caution. On y lisait en effet en substance que :

– la loi de 2005 s'appliquait aux services prestés dans le cadre du SC (une flagrante contre-vérité, comme on le démontre à plusieurs reprises dans ce dossier) ;

– que ce dernier ne serait activé dans le cadre d'un PIIS qu'après analyse d'une cellule « Bilan et orientation » spécialement mise sur pied pour ce faire, en concertation avec l'allocataire et son assistant social (l'argument bateau de la « concertation » et du « partenariat ») ;

– que les tâches effectuées consisteraient exclusivement en des « extras » ne pouvant concurrencer les emplois rémunérés, y compris l'article 60 (pétition de principe hautement contestable) ;

– et qu'enfin, la libre acceptation du prestataire devrait être garantie (sous quelle forme : une simple signature « pour accord », ne prouvant rien quant à un consentement réel et éclairé ?).

Compromis peu glorieux qui avait hélas recueilli là encore l'unanimité moins une voix : l'abstention de Sophie Merckx, l'auteure de la première motion repoussée.

L'autre raison qui présidait à ce choix

de Charleroi était que les Acteurs du Temps Présent, partie prenante et vivifiante de la Plate-Forme, venaient de démarrer leurs marches « des communs » et « des réparations » (2), mettant en exergue à chacune de leurs haltes un enjeu local, politique et social. Or, la première d'entre elles devait faire escale dans la métropole d'Eric Massin et Paul Magnette. Tout naturellement et très généreusement, ses infatigables animateurs ont donc proposé que celle-ci soit consacrée à la dénonciation du Service Communautaire, dévoiement du travail bénévole et réellement volontaire, et cran supplémentaire dans la sape de la protection sociale.

Comme le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté organisait ses propres marches autour d'objectifs très proches (3), ses participants décidèrent dans la foulée (on ne peut mieux dire) de rallier cette étape le même jour, en une « entraînante » incarnation de la « convergence des

LE DÉCRET WALLON DE 2013 RÉFORMANT LES CPAS

Cette réforme qui a, entre autres modifications, transformé respectivement les fonctions de Secrétaire et Receveur en celles de Directeur général et Directeur financier, a peut-être eu pour effet sur le plan administratif de renforcer partiellement le poids du premier. Mais, pour ce qui est des orientations politiques en matière d'action sociale, il faut être clair : le pouvoir réside encore et toujours au niveau du Conseil du CPAS, et singulièrement de son président.

Ajoutons qu'en Wallonie, depuis 2013 également,

ce dernier est membre du Collège échevinal avec voix délibérative, et peut même se voir attribuer des fonctions scabinales. Qui plus est, c'est le Conseil du CPAS qui procède à l'évaluation du Directeur général.

Enfin, sur des orientations qui engagent plus globalement l'ensemble des élus de la commune, le conseil communal est également déterminant. Là encore, la récente décision prise à Liège, ville largement comparable à Charleroi et soumise aux mêmes modifications législatives, en atteste clairement.

comme au figuré, le costume-cravate d'un Borsus plus vrai que nature.

Un tract expliquant succinctement les raisons de l'action était parallèlement distribué aux conseillers, aux citoyens venus assister au conseil et aux passants. Celui-ci s'inspirant d'un courrier plus détaillé destiné, lui, au Bourgmestre (encore à l'époque) « empêché ». Toutefois, les deux étant arrivés ensemble et fort à l'avance, il ne put leur être remis comme prévu en mains propres, mais il leur avait été de toute façon transmis quelques jours auparavant, par mail et envoi postal.

En substance, on y rappelait les déclarations d'Eric Massin (appuyées par Paul Magnette) au cours du premier conseil communal évoqué plus haut, prétextant que suite au vote de la loi Borsus, interdiction lui serait faite de déclarer son CPAS « Zone hors Service Communautaire », sous peine de se mettre dans l'illégalité.

de « travail quasi obligatoire ». En conséquence, on lui demandait de réviser sa position pour se joindre au boycott en cours, à l'image de plusieurs de ses homologues bruxellois et wallons, et on sollicitait le rendez-vous en question en vue d'en discuter.

Une « joyeuse entrée »

Quand les derniers conseillers communaux eurent pénétré dans le bâtiment, notre spectaculaire cohorte prit la décision de leur emboîter le pas, dans un joyeux désordre. Le happening se poursuivit à l'étage, dans le vaste hall jouxtant la salle du conseil. Avec notamment un excellent speech, résumant les périls et les atteintes aux droits sociaux représentés par le Service Communautaire, lu par une jeune militante de la JOC, prenant la parole comme citoyenne de Charleroi, étudiante et future assistante sociale. Le tout, filmé par l'équipe d'Antenne Sambre présente sur les lieux.

Après une rapide concertation, on résolut de ne pas faire antichambre, mais plutôt une pacifique irruption dans la salle même, pancartes brandies et en lançant des slogans hostiles au Service Communautaire.

La loi Borsus ne comporte aucune obligation pour les CPAS d'appliquer le Service Communautaire.

⇒ luttes ». Après examen du calendrier, les dates du 29 et 30 mai furent retenues, pour profiter du conseil communal se tenant le soir de la première, et demander par la même occasion au président du CPAS qu'il nous accorde une entrevue le lendemain matin, avant que les Marcheurs ne reprennent leur périple.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Un appel fut lancé en vue d'organiser au soir du 29 une animation haute en couleurs devant l'Hôtel communal, projet qui, outre les marcheurs, a rapidement rassemblé les militants et sympathisants de la Plate-Forme Boycott, ainsi qu'un groupe d'activistes carolos, « locaux de l'étape », très actifs dans la défense des précaires. (4) C'est ainsi qu'au jour et au lieu dits, nous étions une bonne quarantaine de protestataires, certains en costume pénitentiaire à la Dalton, ou en bagnard de Cayenne, surveillés par un garde-chiourme figurant le CPAS, sous l'œil (auto)satisfait d'un camarade endossant, au propre

Cela, pour y opposer deux objections fondamentales. L'une, politique et morale : faut-il respecter la loi en toutes circonstances, même quand celle-ci est profondément antidémocratique et/ou antisociale ? Les objecteurs de conscience de l'immédiat après-guerre, bravant les peines d'emprisonnement, ou les médecins pratiquant l'avortement lorsqu'il était encore pénalement poursuivi, avaient-ils eu tort ? Et l'autre, purement factuelle : contrairement à cet alibi invraisemblable, sorti on ne sait d'où, la loi Borsus ne comporte aucune obligation pour les CPAS d'appliquer le Service Communautaire, comme son auteur l'a d'ailleurs inlassablement répété.

Pour le reste, on y faisait aussi référence au propre discours d'Eric Massin qui, en tant que député fédéral, avait critiqué en des termes très durs le projet Borsus, le qualifiant même



Surprise du chef : après quelques minutes de ce chahut plutôt bon enfant et festif, juste avant que ne débute le conseil, Paul Magnette, grand seigneur (il est vrai qu'il y avait des caméras), proposa qu'un(e) porte-parole vienne brièvement à la tribune faire part de nos griefs et de nos revendications. Perche saisie avec brio par notre camarade Bernadette Schaeck, de l'aDAS.

Le Bourgmestre empêché nous demanda ensuite de laisser la séance se dérouler sans encombre, tout en concluant que « *par cette interpellation un peu "sauvage" et non réglementaire, les membres du conseil* » avaient pu « être éclairés sur une problématique sur laquelle ils auraient sans doute encore à se pencher » ! Une quasi « invite » à venir se rappeler à leur bon souvenir, que nous nous sommes bien promis d'honorer... Au sortir de la salle, les camarades des Acteurs des Temps Présents furent égale-

Eric Massin, en tant que député fédéral, avait critiqué en des termes très durs le projet Borsus, mais, comme président de CPAS dit ne pouvoir se déclarer « Zone hors Service Communautaire ».

ment interrogés par un journaliste du *Soir* à propos de leurs marches, et Bernadette Schaeck sur la campagne de boycott du SC. Ce qui nous a valu dans l'édition du 31 mai un bel article quasi pleine page, illustré d'une grande photo de l'action devant l'Hôtel de Ville.

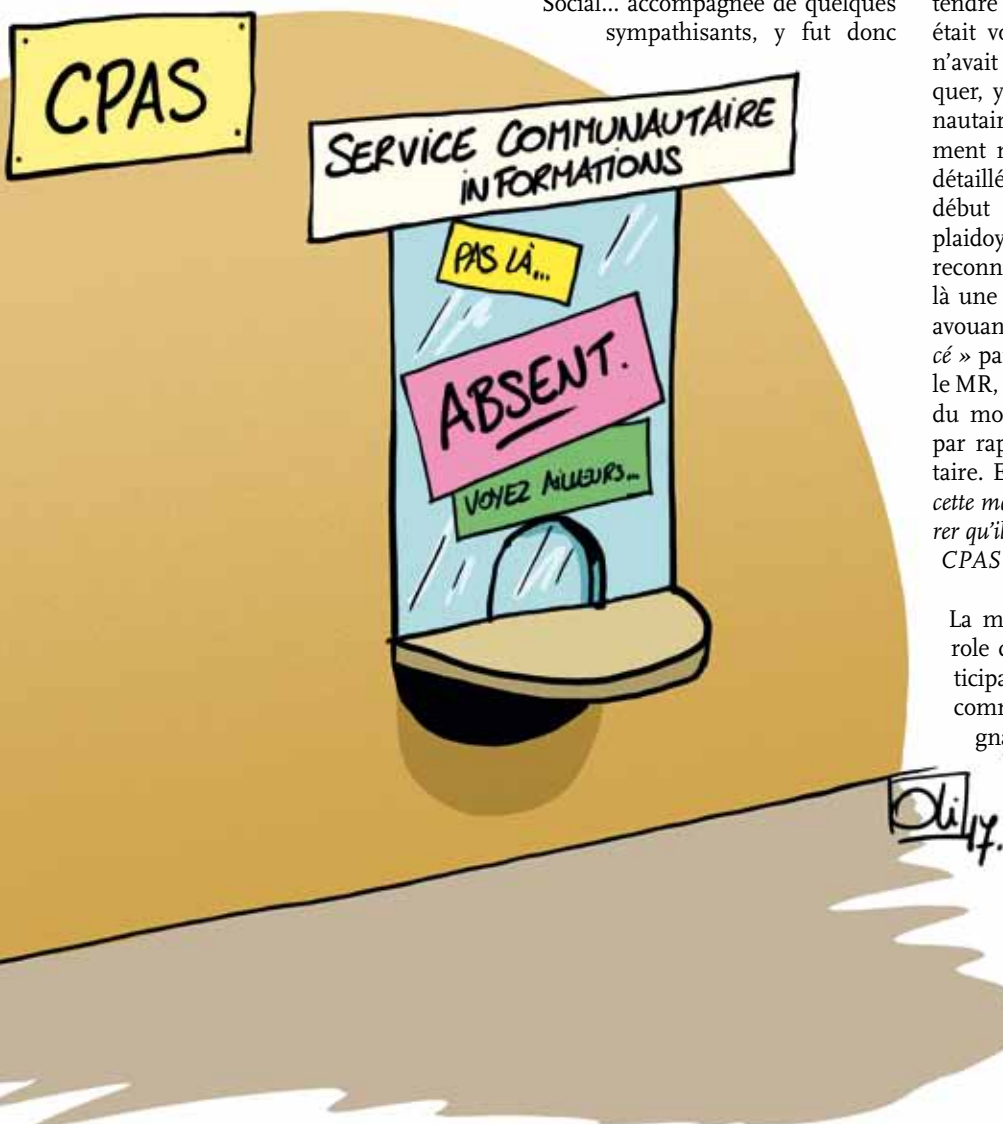
Rencontre au sommet...

Eric Massin nous ayant entret-empis fait savoir qu'il était disposé à nous recevoir au CPAS, une délégation composée de représentants de l'aDAS, du CSCE, du RWLP, des Acteurs des Temps Présents, de la Plate-Forme francophone du Volontariat et du Comité de Vigilance en Travail Social... accompagnée de quelques sympathisants, y fut donc

accueillie le lendemain, dès 8h30. Après les traditionnels remerciements et présentations par Christine Mahy, l'auteur de ces lignes rappela en substance la teneur de l'interpellation écrite qui avait été adressée à notre hôte.

Lequel introduisit sa réponse en rappelant qu'« à titre personnel, comme militant et élu socialiste », il était clairement « hostile à la généralisation des PIIS, ainsi qu'au SC », ainsi qu'il l'avait démontré au Parlement fédéral, où il avait « tenu le crachoir pendant six heures » pour un marathonien tir de barrage, face au ministre. Mais il a persisté néanmoins à prétendre que, dès lors que la loi Borsus était votée, en bon « légaliste », il n'avait d'autre choix que de l'appliquer, y compris le Service Communautaire (ignorant ainsi superbement notre réfutation sur ce point, détaillée dans la lettre et rappelée en début de séance). Poursuivant son plaidoyer *pro domo*, il a néanmoins reconnu textuellement qu'il y avait là une certaine « schizophrénie », en avouant qu'il était avant tout « coincé » par les accords de majorité avec le MR, et le cdH, partis favorables (ou du moins ambigu, pour le second) par rapport au Service Communautaire. Et que « à moins de faire péter cette majorité, il ne pouvait donc déclarer qu'il refusait de l'appliquer dans son CPAS ».

La même militante JOC, porte-parole des citoyens de Charleroi participant à l'action devant le conseil communal, a rebondi alors en signalant la motion anti SC présentée la veille au CPAS de Liège, et adoptée grâce à une majorité alternative, avec le soutien d'Ecolo et de Vega – et cela, sans provoquer pour autant cette « crise » tant redoutée par Eric Massin. Interpellant crânement celui-ci, elle lui demanda pourquoi il en irait autrement à Charleroi. Lequel, manifestement pris



⇒ au dépourvu, répondit tant bien que mal qu'il avait eu écho de cette information, mais « demandait à voir », car une annonce similaire avait été faite en janvier et s'était avérée en fait « pas tout à fait conforme à la réalité, et plus nuancée ». (5)

... de la casuistique (6)

Sur sa lancée, Eric Massin sortit à ce moment-là une autre carte de son jeu, en plaidant une certaine « impuissance », car, selon lui « depuis la réforme institutionnelle en Wallonie » [le Décret de 2013, voir plus loin], en tant que président du CPAS, il n'était

ne pourrai le lui refuser ». Mais qu'on dissuaderait ces éventuels « candidats » en faisant ressortir les « côtés désagréables » (sic) de ce dispositif, comparés aux avantages d'autres formules « plus intéressantes », y compris celles s'inscrivant dans le volontariat au sens authentique du terme (« déjà utilisé d'ailleurs au CPAS de Charleroi », a-t-il souligné). Et même, ce qui avait « nettement sa préférence, en privilégiant chaque fois que c'est possible la mise à l'emploi rémunéré, via l'article

Vers un boycott qui ne dirait pas son nom ?

60 ». Or, quand on lui avait demandé comment il pouvait être à ce point affirmatif sur l'application d'une telle politique par son administration... il avait répondu que nous pouvions « bien [nous] douter que des instructions seraient données en ce sens ». Cherchez l'erreur... C'est sur ce semi-engagement que la réunion a été levée.

« Tout est incertain, et loin d'être fini... »

Telle pourrait être notre « morale de l'histoire ». Car en fait d'ouverture, si une certaine « fenêtre » semble avoir été entrebâillée au cours de cet entretien, dans les faits, on est très loin de la conclusion unanime donnée par Eric Massin, lors de l'interview express réalisée juste après par Antenne Sambre. Laquelle avait même été reprise en forme de titre pour le reportage diffusé le jour même : « Tout est bien qui finit bien ».

Ne partageant pas cette vision prétendument consensuelle, et restant sur sa faim, la Plate-Forme a donc décidé d'adresser un nouveau courrier au président du CPAS de Charleroi. Cela, pour réfuter les allégations et prétextes les plus discutables qu'il avait avancés, et lui demander une nouvelle fois de réviser sa position vis-à-vis du Service Communautaire. De préférence en rejoignant le camp de ses collègues réfractaires. Ou, à tout le moins, en privilégiant sans exception le véritable volontariat, et donc systématiquement « hors PIIS ». Ce qui reviendrait de facto à exclure l'ensemble de ces activités du champ d'application du Service Communautaire, puisque, selon la loi

Borsus, celui-ci doit impérativement être intégré dans un PIIS. En quelque sorte un boycott qui ne dirait pas son nom.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la Plate-Forme Boycott SC n'a pas encore reçu de réponse, mais nous y reviendrons bien évidemment dans notre numéro de décembre. □

(1) Pour plus de détail, voir le début de l'article « Mobilisation : « Oui, mais non... Non, car... », dans Ensemble ! n° 93.

(2) Dès le 20 mai passé, à l'initiative des ATP, deux marches sont parties, l'une de Liège : « la marche des communs », l'autre de Tournai, « la marche des réparations », pour aboutir toutes deux à Bruxelles les 4 et 5 juin. La première portait « à la rencontre de situations qui compliquent l'avenir qui vient, là par exemple où les intérêts de quelques-uns mettent en péril le bien commun de tous ». La deuxième voulant contribuer « à la reprise en mains de l'espace public, là où ce qui prospère est la pauvreté et les appauvrissements ». <https://www.facebook.com/Acteursdestempsresents/>

(3) « Au sein du RWLP, des témoins du vécu/militantes marchent pour aller à la rencontre de personnes et d'initiatives, une manière de créer des alliances et de fédérer pour lutter contre les inégalités. Des marcheurs rencontrent d'autres marcheurs, et ensemble découvrent, échangent, confrontent, imaginent, agissent, reprennent possession du droit à penser un monde fondé sur l'équité. » <http://www.rwlp.be/images/Newsletter/larsistmaijuin2017.pdf>

(4) Constitué entre autres de Denis Uvier, animateur de rue et figure de proue du combat pour le droit au logement et le soutien aux sans-abri, accompagné de ses collègues de Solidarités Nouvelles, de Christiane Maigre, ex-animatrice des Travailleurs Sans Emploi de la FGTB Charleroi et militante des Euromarchés des Chômeurs et Précaires, de Nadia Verley, animatrice des Travailleurs Sans Emploi de la FGTB Charleroi, et d'Océane Carrière, militante de la JOC.

(5) Lors du conseil communal et du CPAS conjoints du 19 décembre 2016, où l'embryon de la P-F Boycott SC avait organisé un rassemblement unitaire, plusieurs conseillers nous avaient affirmé que l'ensemble du conseil communal, libéraux compris, avait décidé de déclarer Liège « Ville hors SC »... mais seulement pour l'année 2017 ! Le MR local avait dû ensuite se désolidariser de cette prise de position collective, sur ordre de la direction nationale du parti.

(6) * Partie de la théologie qui traite des cas de conscience. Née véritablement au XII^e siècle, la casuistique catholique connut son âge d'or entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, surtout dans la Compagnie de Jésus. Les casuistes furent combattus par les jansénistes, qui les accusaient de favoriser une morale relâchée.

* Péjoratif. Disposition à subtiliser pour transiger avec sa conscience. (Définitions du Larousse)



L'un des manifestants jouant le rôle du ministre Borsus.

« plus le responsable hiérarchique direct des services et des travailleurs de celui-ci, ce rôle revenant désormais à [son] Directeur Général », lequel aurait de facto la direction opérationnelle sur le terrain. Bref, à l'écouter, il ne pourrait que donner encore seulement « des impulsions d'ordre politique », en termes d'orientation générale, mais plus de « véritables injonctions ».

Fondamentalement, on ne peut que s'étonner de cette très particulière « lecture » du Décret wallon de 2013, ressemblant furieusement à la recherche d'un bouc émissaire (lire l'encadré p. 52). En outre, cette singulière affirmation était en nette contradiction avec ce que, quelques minutes plus tôt, notre interlocuteur avait laissé clairement entendre. A savoir que le SC ne serait de facto pas d'application dans son CPAS, sauf cas exceptionnels : « Si un allocataire me demande explicitement un SC, je